

LA TERMINOLOGIE DES CONVENTIONS COLLECTIVES

Lucie Lauzière

Volume 11, numéro 2, 1980

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1059457ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1059457ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions de l'Université d'Ottawa

ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lauzière, L. (1980). LA TERMINOLOGIE DES CONVENTIONS COLLECTIVES. *Revue générale de droit*, 11(2), 663–671. <https://doi.org/10.7202/1059457ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1980

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

LA TERMINOLOGIE DES CONVENTIONS COLLECTIVES

par Lucie LAUZIÈRE*

INTRODUCTION

De mai à août 1980, le projet Jurivoc de la Faculté de droit et l'École de traducteurs et d'interprètes de l'Université d'Ottawa ont parrainé un projet de recherche expérimentale sur la terminologie des conventions collectives. Cette recherche a été subventionnée par le Conseil consultatif des affaires franco-ontariennes. Les auteurs, qui ont dirigé le projet, se proposent d'en faire l'exposé dans cet article.

Le but de la recherche était de procéder au dépouillement systématique d'un certain nombre de conventions collectives, rédigées en français ou en anglais, afin d'y relever les unités verbe/substantif et substantif/verbe se rapportant au domaine des conventions collectives. Ces expressions ont été par la suite, traitées par ordinateur et reproduites en listes alphabétiques à partir desquelles plusieurs étapes de vérifications s'effectuaient: vérification linguistique, vérification juridique, appariement des termes, vérification dans les dictionnaires. Par les résultats de notre recherche, nous élaborons les premières pages d'un nouvel outil de travail spécialisé pour les rédacteurs ou les traducteurs des conventions collectives.

Les seuls dictionnaires qui existent à l'heure actuelle contiennent surtout des mots isolés ou des syntagmes nominaux et, pour cette raison, ne peuvent répondre entièrement aux besoins des traducteurs qui eux travaillent avec des mots en contexte. Ce besoin de contextes est encore plus grand quand le traducteur est appelé à travailler avec les langues de spécialité qui se caractérisent autant par leurs unités syntagmatiques que par les termes qui leur sont propres.

À cet égard, la langue juridique présente de nombreuses difficultés aux traducteurs et aux rédacteurs non juristes. Notre projet fournira un outil de travail aux traducteurs et aux rédacteurs francophones qui leur permettra de mieux rédiger en français les conventions collectives. Nous préparons à leur intention un dictionnaire des unités verbe/substantif et substantif/verbe, c'est-à-dire un dictionnaire contextuel.

* Linguistique et avocat. Ce texte fut écrit en collaboration avec Roda P. ROBERTS, directeur de l'École de traducteurs et d'interprètes de l'Université d'Ottawa et Benoît THOUIN, informaticien et traducteur.

MÉTHODE DE RECHERCHE

Équipe de recherche

Nous avons, au départ, formé une équipe de recherche bilingue et multidisciplinaire. Le recrutement s'est fait chez les étudiants ayant une formation dans les disciplines du droit ou de la traduction. Nous exigeons, en plus, que nos candidats possèdent une excellente connaissance de leur langue maternelle, qui devait être l'anglais ou le français, et, du moins, une connaissance passive de l'autre langue.

Dépouillement terminologique

La première tâche de l'équipe fut celle de constituer un corpus de dépouillement par la collecte de conventions collectives rédigées en anglais ou en français et provenant des secteurs privé et public. Dans le cas de conventions traduites, l'on devait s'enquérir de la langue de rédaction du document et seule la version originale de celui-ci entrait dans le corpus. Au total, 28 conventions collectives ont été retenues: la liste de ces conventions a été reproduite en annexe.

Le travail consistait, par la suite, à faire le dépouillement terminologique des conventions collectives. Il s'agissait de relever toutes les unités verbe/substantif et substantif/verbe rencontrées dans les conventions collectives et de les transcrire sur des fiches de travail adaptées à cet effet.

Explication de la fiche de travail:

Les colonnes principales de l'unité:

- 1: verbe des unités verbe/substantif
- 5: substantif des unités verbe/substantif et substantif/verbe
- 7: verbe des unités substantif/verbe

Les colonnes auxiliaires de l'unité:

- 2: préposition des unités verbe/substantif
- 3: article des unités verbe/substantif et substantif/verbe
- 4: terme auxiliaire des unités verbe/substantif
- 6: préposition des unités verbe/substantif
- 8: préposition des unités substantif/verbe

Les colonnes fonctionnelles (complémentaires):

- 9: indiquant la forme active¹, passive ou participale de l'unité
- 10: indiquant la fréquence de l'unité
- 11: indiquant le domaine d'emploi parmi les 5 suivants:
 - 1) juridique général
 - 2) syndicat (rôle, cotisation, etc.)
 - 3) relations de travail
 - 4) conflits de travail
 - 5) devoirs, droits, obligations, responsabilités
- 12: indiquant le document et la page où l'on retrouve l'unité.

¹ Les verbes des unités verbe/substantif sont ramenés à la forme active chaque fois que c'est possible.

Notre fiche de travail se présentait ainsi sur 12 colonnes:

VERBE (1)	Prép. (2)	Art. (3)	Aux. (4)	SUBSTANTIF (5)	Prép. (6)	VERBE (7)	Prép. (8)	1. Passif 2. Part. (9)	Fréq. (10)	Domaine (11)	Réf. (12)
exclure	d'	une		unité de négociation				1	2	3	22-5
régler		le		syndicat		reconnait			1	2	22-90
formuler		un		grief				1	1	4	22-76
compléter		un		grief					1	4	22-76
acquérir		une		période d'essai					1	3	22-31
		un		droit d'ancienneté				2	1	5	22-26
		la		preuve		incombe	à		1	1	1-9
		le		conseil d'arbitrage		délibère			1	4	5-32
réintégrer		une		fonction					1	3	8-20
soumettre		un		grief				1	4	4	14-11
remplir		une		fonction syndicale					1	2	13-10
conserver		des		permanente							
conserver		des		droits					1	5	13-10
comparaître	comme			avantages					1	5	13-10
reconnaitre	comme		seul	témoin					1	1	13-26
		un		agent négociateur					1	3	18-2
		le		grief		survient			1	4	14-11
to hire		a	temporary	fardeau de la preuve		incombe	à		2	1	18-16
to include	within	the		employee					3	3	7-2
to be entitled	to	a		bargaining unit					1	3	7-2
to be subject	to	a		compensation					1	5	7-82
to settle		a		provision					1	1	7-98
to produce		a		dispute				1	1	4	7-313
				satisfactory	of				2	1	7-117
		a		evidence							
to receive		an	hourly	dispute		arises			1	4	7-313
to levy				rate					1	3	27-3
to advertise		a	vacant	union dues				2	1	2	27-5
		the		position					1	3	17-14
to appoint		a		parties		recognize	that		1	1	27-7
to declare		a		bargaining committee					1	3	17-132
		a		lock-out				1	1	4	17-133
		a	prior	agreement		governs			1	3	17-67
		a		collective agreement		takes effect			1	3	17-23

Unités verbe/substantif

Les expressions visées lors du dépouillement étaient celles du type verbe/substantif et substantif/verbe telles que:

reconnaître comme seul agent négociateur
to recognize as the exclusive bargaining agent,
a dispute arises
un grief survient.

Le rôle des unités verbe/substantif et substantif/verbe dans les langues:

L'importance des unités dans les langues a déjà été reconnue par des linguistes aussi célèbres que Saussure, qui ont souligné que le mot n'est pas une unité valable car il y a d'une part, des mots qui sont des unités complexes et d'autre part, des unités plus vastes que les mots telles les locutions. Toute l'idée des unités locutionnelles est basée sur le jeu des alliances syntagmatiques, sémantiques et stylistiques. Chaque langue commande un principe d'attraction mutuelle entre les différentes composantes de la phrase. L'agrégation s'opère alors en fonction de sa logique interne. Pour pouvoir bien traduire ou rédiger, il faut donc connaître les unités locutionnelles des langues.

Le rôle important que jouent les unités locutionnelles dans la langue commune devient prédominant quand il s'agit des langues de spécialité qui visent avant tout la précision dans la communication. H. Durand, dans son article «Cours spéciaux et enseignement du français aux étudiants étrangers préparant un doctorat en sciences économiques»², insiste sur la nécessité d'inculquer, non pas tellement les termes techniques qui sont généralement connus et se ressemblent de toute façon d'une langue à l'autre, mais surtout ce qu'elle appelle les *structures lexicales*, telles que «combler un déficit», «procéder à des achats de biens» et «biens de production». Ces structures lexicales, que nous appelons unités locutionnelles, sont aussi importantes, si non plus importantes, dans la langue juridique où on fait grand cas de la justesse et de la précision de l'expression.

Et cependant, les dictionnaires juridiques ne traitent ni d'une façon exhaustive, ni d'une façon systématique les unités locutionnelles. C'est ce qui se remarque à l'étude du dictionnaire probablement le plus répandu dans le domaine des relations de travail, celui de Gérard Dion³. Nous avons donc décidé de procéder à un dépouillement des unités locutionnelles dans les conventions collectives afin de mieux répondre aux besoins des rédacteurs et des traducteurs juridiques.

² H. DURAND, «Cours spéciaux et enseignement du français aux étudiants étrangers préparant un doctorat en sciences économiques». *Les langues de spécialité: analyse linguistique et recherche pédagogique*, Strasbourg, AIDELA, 1970, pp. 243-248.

³ G. DION, *Dictionnaire canadien des relations du travail*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1976.

Devant l'impossibilité de traiter tous les types d'unités locutionnelles, nous avons choisi d'étudier les unités verbe/substantif et substantif/verbe pour une raison évidente: considérée dans ses éléments essentiels, la proposition comprend trois termes: un sujet (un substantif), un verbe et un complément (un substantif): les unités verbe /substantif et substantif/verbe regroupent les éléments essentiels de la proposition et sont donc fondamentales. Notre but ultime est de publier un dictionnaire bilingue comprenant les unités verbe/substantif et substantif/verbe qui se retrouvent souvent dans les conventions collectives, des unités telles que «formuler une plainte», «recevoir une plainte», «to award damages» et «a dispute arises».

Traitement par ordinateur

Notre fiche de travail a été conçue en fonction de l'entrée des données sur ordinateur et toutes les expressions recueillies ont été mises en mémoire. Il nous était possible d'obtenir rapidement un listage des expressions ordonnées alphabétiquement selon les verbes et selon les substantifs. Un avantage secondaire, mais non négligeable, de ces listes triées est qu'elles font ressortir les unités qui ne sont pas à leur place à cause d'une erreur d'orthographe ou de frappe.

En plus d'effectuer ces tris, l'ordinateur permet de fusionner le résultat du dépouillement de plusieurs textes, en accumulant en particulier les fréquences de chaque unité. Cette dernière donnée est d'autant plus utile que la fréquence est un, parmi bien d'autres, critère de choix ou d'élimination à l'intérieur d'un ensemble d'unités sémantiquement équivalentes.

Nous sommes bien conscients que nous pourrions obtenir encore davantage de l'outil informatique. En particulier, nous comptons nous en servir au cours de phases ultérieures du projet, pour systématiser davantage le dépouillement des textes, le traitement des unités et la production de documents, dont le dictionnaire contextuel mentionné plus haut.

Vérifications

L'ordinateur nous ayant fourni les listes alphabétiques des verbes et des substantifs, l'étape suivante consiste à rechercher les expressions que nous avons relevées dans les conventions collectives sous les entrées des verbes et des substantifs de dictionnaires choisis pour vérifier si elles y figuraient.

Nous procédions ainsi à la vérification des lacunes des dictionnaires juridiques unilingues et bilingues en unités verbe/substantif de substantif/verbe.

Parmi le choix de dictionnaires généraux et spécialisés (unilingues et bilingues) qui s'offrait à nous, ceux que nous avons retenus pour les fins de la recherche ont été les suivants:

(pour les unités françaises):

1. LEXIS, *Dictionnaire de la langue française*, sous la direction de Jean Dubois: Paris: Larousse. 1975. 1950 p.

2. PETIT ROBERT, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* par Paul Robert; Paris: Société du Nouveau Littré, 1978, 2171 p.
3. LAROUSSE, *Dictionnaire du français contemporain*; Dubois, Lagane, Niobey. Casalis, Casalis, Meschonnic; Paris: Librairie Larousse, 1973, 1224 p.
4. BEAUCHEMIN, *Dictionnaire Beauchemin Canadien*; Montréal: Librairie Beauchemin Limitée, 1968.
5. ROBERT & COLLINS, *Dictionnaire français-anglais english-french*; Paris: Société du Nouveau Littré, London: Collins, 1978, 781 p.
6. HARRAP'S, *Standard French and English Dictionary*, edited by J.E. Mansion; Toronto: Clarke, Irwin & Company Limited, 1973, 1488 p.
7. RANSOME, B.C.M.; *Commercial Terms and Phrases, French-English*; Great Britain: Pitman Publishing, 1972, 213 p.
8. DELMAS HARRAP, *Dictionnaire des affaires Business Dictionary*; Paris: J. Delmas et Cie, 1972, 588 p.

(pour les unités anglaises):

1. WEBSTER'S *Third New International Dictionary of English Language* Unabridged; Springfield, Massachusetts: G. & C. Merriam Company, 1971, 2662 p.
2. SHORTER OXFORD ENGLISH DICTIONARY *on historical principles*, prepared by William Little, H.W. Fowler and Jessie Coulson, revised and edited by C.T. Anions; Oxford: University Press, 1973, 2672 p.
3. DELMAS HARRAP, *Dictionnaire des affaires Business Dictionary*; Paris: J. Delmas et Cie, 1973, 588 p.
4. HARRAP'S *Standard French and English Dictionary*, edited by J.E. Mansion; Toronto: Clarke, Irwin & Company Limited, 1973, 1488 p.
5. ROBERT & COLLINS, *Dictionnaire français-anglais english-french*; Paris: Société du Nouveau Littré, London: Collins, 1978, 781 p.
6. BECKER, *Dictionary of Personnel and Industrial Relations*; New York: Philosophical Library, 1958, 366 p.

Nous avons procédé à la vérification des cent premières entrées de chaque lettre alphabétique de nos listes de verbes et de substantifs, de façon à avoir un choix d'échantillons représentatif des expressions soit, environ un tiers des unités relevées.

Cette vérification a donné le résultat suivant exposé sous forme de tableau et à partir duquel nous avons compilé des statistiques:

(pour les unités françaises):

	UNITÉ ENTIÈRE	UNITÉ PARTIELLE (verbe ou substantif)
1. LEXIS	1,8%	,79%
2. PETIT ROBERT	1,3%	1,06%
3. LAROUSSE	,92%	,38%
4. BEAUCHEMIN	1,1%	,26%
5. ROBERT & COLLINS	2,1%	1,3%
6. HARRAP'S	1,7%	1,1%
7. RANSOME	1,1%	,38%
8. DELMAS HARRAP	1,06%	,53%
POURCENTAGE GLOBAL	11,08%	5,8%

(pour les unités anglaises):

	UNITÉ ENTIÈRE	UNITÉ PARTIELLE (verbe ou substantif)
1. WEBSTER'S	1,74%	1,04%
2. SHORTER OXFORD	,34%	1,39%
3. DELMAS HARRAP	2,79%	3,14%
4. HARRAP'S	1,04%	1,04%
5. ROBERT & COLLINS	3,84%	3,14%
6. BECKER	0,%	0,%
POURCENTAGE GLOBAL	9,75%	9,75%

Vérification linguistique et vérification juridique

Les listes sont présentées, dans une dernière étape, à des experts reconnus dans le domaine des conventions collectives, qui procèdent à une vérification juridique.

Cette vérification porte sur la pertinence et l'exactitude des unités retenues.

Parallèlement, des experts de la traduction et de la terminologie vérifient la qualité linguistique des unités.

À partir de ces listes, nous procédons à des études particulières sur la synonymie et la polysémie de certaines unités et nous préparons les notes d'usage qui accompagneront les listes d'unités.

CONCLUSION

Dans l'ensemble, les termes isolés, pris en eux-mêmes, relèvent du vocabulaire général et ne posent pas beaucoup de difficulté. Il y a, en effet, assez peu de termes spécialisés dans les conventions collectives. Ce qu'il nous faut souligner, c'est que ces mêmes termes, mis en contexte et relevés en unités syntagmatiques, deviennent spécialisés lorsqu'ils sont reliés au domaine des relations de travail. Et ce sont justement ces unités spécialisées que l'on ne peut retrouver dans les dictionnaires actuels. Le nouveau dictionnaire contextuel, que nous offrirons, favorisera l'uniformisation de la rédaction et de l'interprétation des conventions collectives.

Annexe I

Liste des conventions collectives

1. Convention collective de travail entre le Gouvernement du Québec et le Syndicat de professionnels du gouvernement du Québec, 1975-1979, 176 pages.
2. Convention collective de travail entre le Gouvernement du Québec et l'Association professionnelle des chirurgiens-dentistes du gouvernement du Québec, 1976-1979, 178 pages.
3. Convention collective de travail entre le Gouvernement du Québec et le Syndicat des Agents de la paix de la Fonction publique, 1977-1981, 218 pages.
4. Convention collective entre la Ville de Hull et l'Union municipale des policiers de Hull Inc., 1977-1979, 31 pages.
5. Convention collective intervenue entre le Comité patronal de négociation du secteur des affaires sociales représentant un groupe d'établissements membres de l'Association des hôpitaux de la province de Québec et la Fédération des affaires sociales (CSN) et ses syndicats affiliés, 1976-1979, 476 pages.
6. Convention entre le Conseil du Trésor et le Syndicat canadien des employés professionnels et techniques, groupe: traduction, 1979, 24 pages.
7. Agreement between Canadian Broadcasting Corporation and Canadian Union of Public Employees Broadcast Division (Office and Professional Unit), 1978-1980, 314 pages.
8. Convention collective entre Télé-Métropole Inc. et le Syndicat canadien de la Fonction publique et la Section locale 687 (FTQ), 1975-1977, 68 pages.
9. Memorandum of agreement between the Columbian Company Limited and Vancouver-New Westminster Newspaper Guild, local 115, 1976-1978, 39 pages.
10. Agreement between the Board of Commissioners of Police for the City of Ottawa and the Ottawa Police Association Limited «Police Force», 1979, 27 pages.
11. Convention collective de travail intervenue entre Ciments Lafarge Québec Ltée et United Cement, Lime & Gypsum Workers International Union, local 470, A.F.L., C.I.O., C.L.C., 1978-1980, 48 pages.
12. Convention entre le Conseil du Trésor et l'Alliance de la Fonction publique du Canada, groupe: enseignement, 1978-1979.
13. Convention collective de travail entre les syndicats de professeurs affiliés au secteur CEGEP (CSN) et les Collèges d'enseignement général et professionnel, 1969-1971, 90 pages.
14. Convention collective intervenue entre l'Université de Montréal et le Syndicat général des professeurs de l'Université de Montréal, 1977-1980, 92 pages.
15. Memorandum of agreement between the Ottawa Citizen and Ottawa Newspaper Guild, local 205, 1976-1978, 44 pages.
16. Convention collective entre la Commission scolaire Outaouais-Hull et l'Association des enseignants du sud-ouest du Québec, 1975-1979.
17. Collective agreement between Carleton University and Carleton University Academic Staff Association, 1977-1979, 176 pages.
18. Convention collective entre Safeway Québec Inc. et l'Association des employés de Safeway Québec Inc., 1973-1975, 31 pages.
19. Convention collective faisant suite à l'entente intervenue entre le Gouvernement du Québec et la Fédération des CÉGEPs, et la Fédération nationale des enseignants québécois (FNEQ-CSN), 1975-1979, 187 pages.

20. Agreement between the Governors of the University of Alberta and the Association of the Academic Staff of the University of Alberta, 1977, 104 pages.
21. Journal syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec Inc., SFPQ, no 97, mars 1980, 72 pages.
22. Convention collective de travail intervenue entre la Ville de Montréal et le Syndicat canadien de la Fonction publique, section locale 301, 1976-1977, 110 pages.
23. Convention entre la Presse canadienne Broadcast News Limited et Canadian Wire Service Guild, 1976-1978, 36 pages.
24. Agreement between Pacific Press Limited and Vancouver-New Westminster Newspaper Guild, local 115, 1977-1978, 68 pages.
25. Agreement between the Saskatchewan Association of Special Care Homes and Canadian Union of Public Employees, 1978-1979.
26. Memorandum of agreement between Toronto Star Limited and the Toronto Newspaper Guild, local 87, 1976-1977, 116 pages.
27. Memorandum of agreement between the Ottawa Citizen and Ottawa Newspaper Guild, local 205, 1974-1976, 52 pages.
28. Agreement between the University of Regina and the Canadian Union of Public Employees, local 1975 (Academic Assistants), 1979-1981, 22 pages.

En résumé:

- 17 conventions collectives rédigées en français,
- 11 conventions collectives rédigées en anglais,
- 19 conventions collectives provenant du secteur public,
 - 9 conventions collectives provenant du secteur privé,
 - 3 conventions collectives provenant du gouvernement fédéral,
 - 15 conventions collectives provenant de la province de Québec,
 - 5 conventions collectives provenant de la province de l'Ontario,
 - 5 conventions collectives provenant d'ailleurs,
- 140 conventions collectives recueillies au total,
- 28 conventions collectives choisies pour le dépouillement.